



AVIS

Nettoyage printanier 2022

Comme à chaque année, la Ville de Dalhousie offre son programme de nettoyage du printemps.

Tout matériel doit être placé en bordure de rue avant le 24 mai pour les branches et feuilles ensuite le 30 mai pour toutes autres items puisque les camions feront seulement un trajet.

La collecte résidentielle en bordure des rues sera effectuée du 30 mai au 3 juin seulement. Notre dépotoir propre pour les feuilles et branches sera ouvert le samedi 21 et le 28 mai de 8h à 12h. Ceux ou celles qui n'observent pas les directives mentionnées pourraient être facturées pour le nettoyage de tous les matériaux non acceptables.

Vos déchets devront être divisés comme suit :

Branches	Bois	Feuilles	Autres
----------	------	----------	--------

Directives

- La quantité de déchets en bordure de rue ne doit pas excéder un chargement de camionnette (8' x 4' x 3' ou 2,4 m x 1,2 m x 0,9 m).
- Les branches ne doivent pas être plus de 3 pieds de long et attachées en paquet afin qu'un individu seul puisse les porter.
- Seuls les résidents qui bénéficient de collecte d'ordures ménagères profiteront de la collecte du nettoyage de printemps.
- Seulement les articles maniables par une ou deux personnes seront ramassés.

Matériaux acceptables

- Meubles
- Articles ménagers déposés dans des sacs en plastique ou attachés en paquet.

Matériaux non acceptables

- Tous liquides
- Réservoirs de propane
- Pneus
- Réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs
- Matériaux (construction, démolition et rénovation) comprenant comptoirs de cuisine, cabinets de cuisine, appareillages de plomberie, remises, clôtures et toutes autres structures ainsi que le bois neuf ou usagé
- Recouvrements de plancher tels que tapis, linoléum, tuiles et planchers de bois franc
- Ciment, « placoplâtre », bois pressé et matériaux de toiture de maisons

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer le 684-7600 ou reception@dalhousie.ca

Pour la collecte d'articles de taille importante et de métaux, communiquez Andy's Metal au 684-0575